



OGY, le 28 novembre 2018

## INFORMATIONS TAXE D'HABITATION

Lors de la fusion entre Ogy et Montoy-Flanville nous nous étions engagés à harmoniser les taux et à ne pas augmenter la fiscalité.

Dans le cadre de la fusion, nous avons obligation, en plus d'harmoniser les taux, d'harmoniser les abattements.

C'est ce que nous avons fait pour les taux. Cependant il ne nous a pas été possible de lisser l'abattement comme prévu initialement.

Aussi la baisse du taux de fiscalité pour les habitants de Montoy-Flanville de 19,82% en 2017 à 18,07% en 2018 n'a pas permis de rattraper la suppression de l'abattement de 15% à la base.

Ci-dessous deux exemples concrets pour confirmer nos engagements :

	Montoy-Flanville (Éric GULINO)		Ogy (Anne-Marie MARX)	
	2017	2018	2017	2018
Valeur locative brute	3967	4015	2792	2825
Base nette d'imposition	3201	4015	2642	2825
Taux d'imposition	19.82%	18.07%	18.07%	18.07%
Cotisation	631€	726€	477€	510€

Vous constatez avec ces deux exemples que:

- L'uniformisation des taux à 18,07% a été voté par le conseil municipal pour l'ensemble des habitants des deux communes et ce conformément à notre engagement lors de la fusion.

Vous constatez aussi que la cotisation augmente :

- Pour Ogy la cotisation passe de 477€ à 510€ alors que les taux sont identiques entre 2017 et 2018. La raison de cette augmentation de 33 € est liée à l'augmentation de la valeur locative brute. Ce n'est pas le conseil municipal qui décide de cette augmentation mais l'Etat qui fixe une augmentation en fonction, entre autres, de l'inflation.
- Avec le même rapport pour les habitants de Montoy-Flanville, la taxe d'habitation serait passée de 631€ à 675€ soit 44 € en plus.
- Or la cotisation est à 726€ soit 51 € de plus du fait, comme expliqué ci-dessus, de la suppression de l'abattement.